



### Motion

**des députées et députés Daniel Ficker, Annette Geissbühler, Johannes Josi, Christoph Mürger et cosignataires: collaboration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec les trois écoles «Campus Muristalden», «Freies Gymnasium» et «NMS Bern» et augmentation de la contribution de soutien annuelle à chacune de ces écoles; adoption; décision**

**Proposition:**

- 1. Le Synode charge le Conseil synodal d'entretenir des échanges réguliers avec les directions des trois écoles «Campus Muristalden», «Freies Gymnasium» et «NMS Bern».**
- 2. La contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est augmentée de Fr. 3'000.-- à Fr. 10'000.-- par école et par année, somme qui est attribuée au fonds d'écologie de chaque école.**

### **Explication:**

1. Depuis leur fondation à l'époque du Kulturkampf voici plus de 150 ans, ces trois écoles ont d'abord été soutenues clairement par les milieux évangéliques, puis par les paroisses et l'Eglise réformée du canton de Berne. Aujourd'hui comme alors, ce soutien financier se justifie par l'apport considérable fourni par ces trois écoles en vue de sensibiliser les jeunes gens aux questions religieuses et éthiques, et de leur transmettre des valeurs fondamentales. Sous une forme ou une autre, quantité d'anciens élèves de ces écoles s'engagent après leurs études au sein de l'Eglise ou des organisations qui lui sont.
2. Bien que le profil de ces trois écoles ait évolué avec le temps et qu'elles se distinguent les unes des autres, toutes trois ont préservé leur héritage chrétien et humaniste comme une part de leur identité. Elles s'efforcent de transmettre aux élèves comme aux jeunes en formation pédagogique une sensibilité aux questions religieuses, ainsi qu'à la dimension éthique et solidaire de l'action de l'Eglise. C'est ainsi que chacune a intégré un pasteur ou un théologien à son collège professoral.

3. La composition des classes a suivi la transformation de l'environnement social: toutes les religions sont désormais représentées et l'instruction religieuse est axée sur les points communs et les différences entre les religions, dans le but notamment d'encourager la compréhension réciproque. Cet enseignement se fonde sur la conviction que le problème, dans notre société, ne vient pas des différentes religions et cultures, mais que celles-ci font au contraire partie de la solution en favorisant la cohésion sociale et la coexistence harmonieuse. De même, le nombre de migrantes et de migrants a augmenté parmi les élèves.
4. Le financement des écoles se compose de trois volets:
  - a) Subvention cantonale d'un montant variable, selon le secteur (couvrant un tiers environ des frais au total)
  - b) Frais de scolarité (selon les revenus des parents)

c) Divers autres subsides et dons (alloués au fonds d'écolage de chaque école)

La subvention cantonale a beaucoup baissé ces dernières années: celle pour l'école obligatoire est passée de 50% à 16% environ. Pour le gymnase, elle couvre moins de 60% des frais selon les écoles. Elle n'existe pas pour l'école de culture générale. Enfin, pour la formation des enseignantes et enseignants, le montant ne couvre les besoins qu'au prix d'une gestion très restrictive, et le canton économise ainsi 20% environ par rapport à la haute école pédagogique (PHBern). Pour la formation des enseignantes et enseignants, l'Institut de la NMS prélève le même écolage qu'à la PHBern.

5. Quant aux contributions des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, elles ont aussi rétréci comme peau de chagrin ces dernières années, tant de la part de l'Eglise nationale que de la part des paroisses. De 1979 à 1988, la contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'élevait entre 8'000 et 10'000 francs par école et par an. Jusqu'en 2006, elle atteignait encore 5'000 francs. Depuis, elle a été réduite à 3'000 francs annuels par école. Les paroisses aussi n'ont cessé de diminuer leur apport au fil des ans, de plus de 20'000 francs dans les années 90 (par année et par école) à moins de 2'000 francs de nos jours. A l'inverse, les familles souhaitant que leur enfant, pour une raison particulière (haut potentiel, difficultés d'apprentissage, syndrome d'Asperger, milieu social problématique, connaissances lacunaires d'allemand dans les familles migrantes ou autres déficits), puisse profiter de cette possibilité de passer un diplôme, sont de plus en plus nombreuses à ne pas avoir les moyens d'assumer complètement les frais d'écolage. C'est dans ces cas-là que devrait intervenir le fonds d'écolage dans chaque école. Or, ces dernières années, ces fonds n'ont de loin pas été suffisamment alimentés pour couvrir les réductions accordées.
6. Pour les raisons citées, les motionnaires et cosignataires demandent donc une augmentation de la contribution du Synode à 10'000 francs par école et par an, destinés explicitement au fonds d'écolage. Cette somme correspond à l'écolage complet d'un enfant dans l'une de ces écoles, elle peut aussi financer en partie plusieurs enfants dont les familles ont besoin d'une aide financière.

7. Des échanges réguliers entre les directions des trois écoles et une délégation du Conseil synodal sont par ailleurs organisés pour encourager les contacts et la collaboration, tout en permettant une sorte de contrôle sur les moyens financiers mis à disposition par l'Eglise. Ils renforcent la transparence et la collaboration, dans le sens déjà pris ces derniers temps avec des projets particuliers comme l'accueil de l'EPT au «Campus Muristalden» ou la prise en charge des frais des programmes scolaires pour l'offre de formation continue en pédagogie religieuse destinée aux enseignants de la «NMS Bern».

Les députées et des députés au Synode Daniel Ficker, Annette Geissbühler, Johannes Josi et Christoph Münger et cosignataires